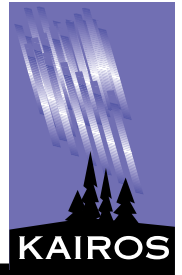


# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



Ce rapport d'avancement évalue les progrès des gouvernements provinciaux et territoriaux dans leur démarche de réconciliation par l'éducation dans les écoles du Canada, entre l'automne 2017 et le printemps 2018.

En juin 2015, la *Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)* demandait aux différents paliers de gouvernement au Canada, « en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada » (*Appel à l'action 62.i*). C'est donc sur cette base que chaque province et territoire a été évalué. KAIROS reconnaît que des progrès significatifs ont été accomplis par la majorité des provinces et territoires, et tient à féliciter tous ceux et celles qui ont travaillé très fort pour intégrer ces changements aux curriculums. Cela a permis de créer, dans tout le pays, une dynamique favorable sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour la suite.

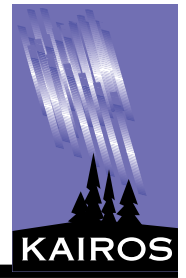
Depuis le lancement des 94 appels à l'action de la CVR, KAIROS Canada a évalué les provinces et les territoires canadiens sur leur engagement public relatif à l'appel à l'action 62.i et sur la mise en œuvre de leur engagement. Ce document s'intitule *Vents de changement : un rapport d'avancement des programmes d'enseignement provinciaux et territoriaux sur les peuples autochtones du Canada*. KAIROS a actualisé ce rapport en 2018, afin de voir les avancées de chaque province et territoire.

KAIROS remercie les bénévoles qui ont milité pour l'implantation intégrale de l'appel à l'action 62.i - et continuent encore de le faire - en faisant signer des pétitions, en contactant leurs élus et en rencontrant les ministres de l'Éducation. À ce jour, des pétitions ont été déposées auprès des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta, et d'autres restent à venir.

KAIROS refera une mise à jour de ce rapport pour mesurer les progrès accomplis.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Le système de notation

Le système de notation de KAIROS évalue d'une part **l'engagement public** d'une province ou territoire à l'égard de l'appel à l'action 62.i. – tel que reflété dans les déclarations et les rapports – et d'autre part **sa mise en œuvre**. Le rapport d'avancement examine si le curriculum de chaque province ou territoire évolue clairement et systématiquement pour répondre à l'appel, en fonction des cinq catégories retenues : consultation avec les peuples autochtones, contenu éducatif obligatoire de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, traités, pensionnats autochtones, et contributions passées et contemporaines des peuples autochtones. Les cotes retenues sont : Excellent, Bien, Améliorations nécessaires, Beaucoup de travail à faire. Elles se définissent ainsi:

### Excellent:

on peut démontrer clairement que le curriculum de la province ou du territoire avance systématiquement vers la réalisation de l'appel à l'action. Les prochaines étapes seront de renforcer et d'étendre le cadre pédagogique.

### Bien :

on peut démontrer que le curriculum de la province ou du territoire avance vers la réalisation de l'appel à l'action, mais certains aspects sont encore confus ou inconsistants. Les prochaines étapes devront préciser certains éléments clés du cadre pédagogique.

### Améliorations nécessaires :

on ne peut pas vraiment démontrer que le curriculum avance vers la réalisation de l'appel à l'action. Les prochaines étapes seront d'élaborer et/ou de mettre en place un plan d'action cohérent pour la province ou le territoire.

## Beaucoup de travail à faire:

on ne constate aucun avancement vers la réalisation de l'appel à l'action. Les prochaines étapes seront d'entreprendre les consultations nécessaires afin de concevoir un plan de travail pour réaliser l'appel à l'action.

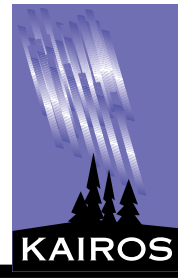
Les notes d'ensemble pour une province ou un territoire sont accompagnées des niveaux d'avancement pour chaque sous-catégorie de l'appel à l'action, d'une brève analyse de leur avancement vers la réalisation de l'appel ainsi que de suggestions pour les prochaines étapes.

## Méthodologie:

- Les chercheurs se sont largement basés sur les descriptions de curriculum sur les sites web des gouvernements. Des communautés autochtones ont aussi été contactées pour avoir leurs points de vue sur l'inclusion de contenus autochtones dans le système d'éducation.
- Les chercheurs n'ont étudié que les curriculums anglophones. Une étude des curriculums francophones est prévue.
- D'autres éléments de contenu autochtone non mentionnés dans l'appel à l'action 62.i sont soulignés dans ce rapport. Par exemple des cours de langue autochtone, des ressources pour les enseignants et des ententes en matière d'éducation.
- Les curriculums continuent d'évoluer dans chaque province et territoire, et KAIROS continuera d'actualiser son rapport d'avancement lorsque les informations seront disponibles.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*

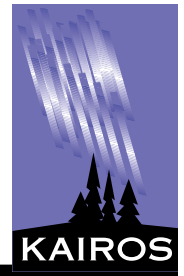


## Les principaux constats:

- Certains curriculums régionaux s'attardent davantage à certains groupes autochtones à l'exclusion des autres. Dans plusieurs provinces, on fait peu mention des Métis et des Inuits. Dans les territoires, l'accent est mis sur la culture inuite, au détriment des Premières Nations ou des Métis.
- Les provinces et les territoires ont eu les plus hautes notes dans les catégories suivantes: pensionnats autochtones, traités et consultation entre enseignants et peuples autochtones. Presque toutes les régions ont inclus les pensionnats dans leur curriculum.
- Là où il reste beaucoup à faire par contre est la question des contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones.
- Plusieurs nouvelles ressources régionales ont été créées en collaboration avec les peuples autochtones, mais il reste encore beaucoup trop de programmes dépassés.
- Il a été difficile de trouver du contenu autochtone dans les programmes de maternelle où le curriculum met l'accent sur les apprentissages de base.
- Certaines régions y arrivent presque, mais peu de régions ont réussi à inclure du contenu autochtone dans tous les cycles, de la maternelle jusqu'à la 12<sup>ème</sup> année, comme le demande l'appel – on retrouve toutefois du contenu autochtone dans certains ou la plupart des niveaux.
- Dans toutes les provinces et les territoires, le succès de la mise en place de contenu autochtone dans le curriculum sera encore plus grand si on augmente la participation d'enseignants et d'administrateurs autochtones dans le système d'éducation, qu'on forme tous les enseignants et personnels non autochtones en compétence culturelle, et que l'on produit des guides pour l'enseignement d'un curriculum autochtone.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Alberta

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Bien	+	Excellent
Mise en œuvre	Bien	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

L'Alberta a fait de nombreuses déclarations d'appui à l'appel à l'action 62.i, et on en retrouve des éléments à presque tous les niveaux scolaires. La province prévoit renouveler son curriculum pour les niveaux de la maternelle à la 4<sup>ème</sup> année en 2018, afin d'inclure l'histoire et la culture autochtones dans toutes les matières.

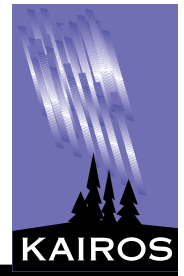
L'Alberta a mis en œuvre des cours spécifiques d'études autochtones pour les élèves ainsi que des modules de formation des enseignants pour la transmission des contenus autochtones. Ces cours ont été conçus en collaboration avec les peuples autochtones. La province s'est engagée financièrement à mieux outiller les enseignants pour une transmission plus efficace de ces contenus. Les enseignants ont montré une certaine réticence à présenter ce matériel, il faut donc les aider à y arriver de manière appropriée et respectueuse.

### Prochaines étapes

- Élaborer des formations, des critères et du soutien pour la transmission du contenu autochtone
- Veiller à ce que le curriculum présente spécifiquement les contributions des peuples autochtones
- Veiller à ce que l'enseignement du curriculum autochtone soit fait de manière à respecter les pédagogies autochtones.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Colombie-Britannique

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) (Note moyenne toutes catégories)	Évolution	Rapport actuel (2018) (Note moyenne toutes catégories)
Engagement public	Bien	=	Bien
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	+	Bien

### Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :

Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a reconnu publiquement l'importance des appels à l'action de la CVR et la province a commencé à mettre en œuvre une entente éducative tripartite (*Tripartite Education Agreement*) avec le comité de pilotage des Premières Nations sur l'éducation (First Nations Education Steering Committee (FNESC) et le gouvernement fédéral.

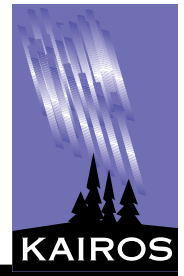
Le guide de ressources pour les enseignants sur les pensionnats indiens et la réconciliation (*Indian Residential School and Reconciliation Teachers Resource Guide*) a été élaboré en consultation avec le FNESC et les enseignants l'utilisent pour différents niveaux scolaires. Les cours d'études sociales sur les Premières Nations (11<sup>ème</sup> année) et d'Études autochtones contemporaines (12<sup>ème</sup> année) abordent les textes historiques ou contemporains écrits par ou avec les Premières Nations, le système des pensionnats autochtones et ses impacts, ainsi que les traités.

### Prochaines étapes

- Veiller à ce que les contributions historiques des peuples autochtones et les traités soient inclus dans les curriculums de la maternelle à la 8<sup>ème</sup> année
- Inclure des contenus autochtones obligatoires dans les curriculums de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année, en plus des cours optionnels
- S'attaquer aux enjeux de mise en œuvre



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Manitoba

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Bien	+	Excellent
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	+	Excellent
<b>Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :</b> Consultations avec les peuples autochtones <input type="checkbox"/> Contenu obligatoire maternelle - 12 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> Traités <input type="checkbox"/> Pensionnats autochtones <input type="checkbox"/> Contributions passées et contemporaines des peuples <input type="checkbox"/>			

Le Manitoba a réalisé des pas de géant quant à son engagement et à la mise en œuvre de l'appel à l'action 62.i. La province a légiféré sur le soutien aux apprenants autochtones ainsi que sur l'inclusion de contenu autochtone obligatoire dans les écoles. Les études sociales, maintenant obligatoires de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> année, couvrent les traités, les pensionnats autochtones et les contributions des peuples autochtones. Le curriculum a été élaboré en consultation avec les peuples autochtones dans le cadre de la politique d'éducation pour les Premières Nations, Métis et Inuits (*First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework*).

La province a élaboré de nombreux programmes de formation et guides d'enseignement pour aider les éducateurs à améliorer leur capacité d'enseigner ces contenus autochtones. Certains sont obligatoires et d'autres sont optionnels. L'une des nouvelles ressources pour les élèves est le projet *Legislative Assembly of Assiniboia Game Project*, qui permet aux

étudiants de participer à une simulation historique sur la colonie de la rivière Rouge et à son héritage pour la société canadienne.

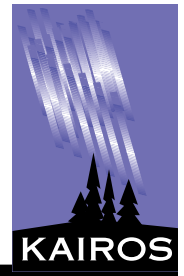
### Prochaines étapes

- Mettre en place le curriculum révisé
- Continuer d'améliorer le soutien aux éducateurs pour la transmission des contenus autochtones





# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Nouveau-Brunswick

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Améliorations nécessaires	+	Bien
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	+	Améliorations nécessaires

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**

Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le Nouveau-Brunswick a fait des progrès quant à son engagement relatif à l'appel à l'action 62.i, comme en témoigne son plan sur dix ans pour l'éducation, qui comporte d'importantes recommandations, dont des révisions majeures pour l'inclusion de contenu autochtone obligatoire en consultation avec les peuples autochtones. Ce plan en est à ses débuts et il reste encore d'importantes lacunes pour un enseignement exhaustif, de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, sur les traités, les pensionnats autochtones et les contributions des Autochtones. Il y a encore peu de contenu obligatoire, et certains des sujets ne sont que mentionnés au passage. Il y a peu de ressources pour aider les enseignants à présenter efficacement ce contenu autochtone.

Malgré le manque de contenu autochtone dans le curriculum actuel, l'avenir semble prometteur. On prévoit plus de formation pour les enseignants, et le gouvernement travaille plus étroitement avec les communautés autochtones. Une consultation avec le Groupe sur l'éducation des Trois Nations (Three Nations Education

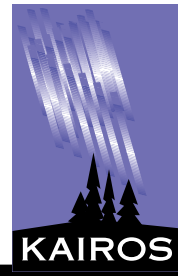
Group) a débouché sur une entente pour la conception d'un curriculum portant sur les *Traités de paix et d'amitié*, les séquelles des pensionnats autochtones, l'histoire et la culture des Premières Nations, les relations entre la Couronne et les Premières Nations, la situation juridique et constitutionnelle des Premières Nations au Nouveau-Brunswick, les droits autochtones et la *Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones*.

### Prochaines étapes

- Élaborer et mettre en œuvre des contenus autochtones obligatoires et exhaustifs, de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, sur les pensionnats autochtones, les traités, et les contributions des peuples autochtones, conformément au plan sur dix ans pour l'éducation.
- En collaboration avec les peuples autochtones, élaborer et mettre en place des guides et des contenus de formation obligatoires pour les enseignants de toute la province, afin de les aider à transmettre ces contenus autochtones de façon appropriée.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Terre-Neuve et Labrador

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Améliorations nécessaires	+	Bien
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

En 2017, la province de Terre-Neuve et Labrador a publié le rapport du Groupe de travail du premier ministre pour améliorer les résultats en éducation (*Premier's Task Force on Improving Educational Outcomes Report*). Ce rapport reconnaît la nécessité, pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec le Comité consultatif autochtone sur l'éducation, d'élaborer un document de référence sur l'éducation autochtone d'ici juin 2019. Le rapport mentionne l'appel à l'action 62.i. Des groupes autochtones ont aussi collaboré avec le ministère pour concevoir et produire des ressources pédagogiques appropriées pour les classes.

La province de Terre-Neuve et Labrador a fait des progrès dans la mise en œuvre de l'appel à l'action 62.i, mais il reste du travail à faire. Le curriculum des études sociales de la province inclut du contenu autochtone de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, mais ce contenu est assez faible, il ne couvre pas les enjeux autochtones actuels et n'analyse pas les impacts des pensionnats

autochtones. Les traités et les contributions historiques des peuples autochtones sont abordés dans quelques niveaux scolaires.

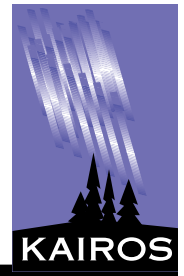
### Prochaines étapes

- Mettre en place les recommandations du rapport du *Groupe de travail du premier ministre*
- Améliorer le contenu obligatoire, de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, afin de présenter la question des pensionnats autochtones de façon plus exhaustive
- Ajouter des références sur les contributions contemporaines des peuples autochtones





# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Territoires du Nord-Ouest

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) (Note moyenne toutes catégories)	Évolution	Rapport actuel (2018) (Note moyenne toutes catégories)
Engagement public	Améliorations nécessaires	+	Excellent
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Les Territoires du Nord-Ouest ont fait des progrès importants vers la réalisation de l'appel à l'action 62.i. On travaille activement à mettre à jour les curriculums de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, afin d'y inclure davantage de contenu sur l'histoire et les impacts des pensionnats autochtones.

Le programme d'études sociales de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année met l'accent sur les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones. Les documents de programme *Dene Kede* et *Inuuqatigiit* sur l'identité locale autochtone, ont été conçus en consultation avec les Aînés et autres gardiens du savoir autochtone. On demande aux enseignants d'utiliser ces ressources pour intégrer du contenu autochtone dans les différentes matières à tous les niveaux. Il existe d'autres programmes innovateurs comme les initiatives d'apprentissage basées sur le territoire - le programme *On the Land Collaborative* - ou d'apprentissage intergénérationnel - *Elders in Schools* (Des Aînés dans l'école).

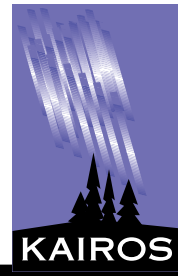
On trouve peu de contenu sur les traités dans la plupart des niveaux scolaires. Par ailleurs, si on demande aux enseignants d'améliorer le contenu autochtone dans toutes les matières, il faudrait leur fournir davantage de formation et de critères pour qu'ils puissent le faire efficacement ou même le faire tout court. La réduction récente des heures de classe pose aussi la question de ce qu'il faudra couper.

### Prochaines étapes

- Améliorer l'analyse et ajouter des références sur les traités et les pensionnats autochtones pour tous les niveaux scolaires.
- Mettre en place des formations et des critères pour l'enseignement des contenus autochtones
- Assurer une croissance soutenue de la production de contenus autochtones



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Nouvelle-Écosse

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Améliorations nécessaires	+	Bien
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

L'accord tripartite pour l'éducation de la Nouvelle-Écosse reconnaît l'autorité législative des Premières Nations sur le curriculum scolaire. Le programme d'enseignement provincial fait l'objet d'importants changements, en consultation avec les Aînés et les gardiens du savoir Mi'kmaw ainsi qu'avec Mi'kmaw Kina'matnewey et les enseignants des écoles publiques. Le cadre pour l'enseignement des traités (*Treaty Education Framework for Curriculum Development*), veut inclure beaucoup plus de contenu autochtone dans plusieurs aspects du système d'éducation – qu'on parle de reconnaissance territoriale, de l'enseignement sur les traités et les pensionnats autochtones, de l'importance de la culture Mi'kmaw, de celle des Acadiens, des Néo-Écossais d'origine africaine, et des Gaels.

Les enseignants de toute la province utilisent les trousse pédagogiques produites par la Fondation autochtone de l'espoir pour encadrer la transmission des

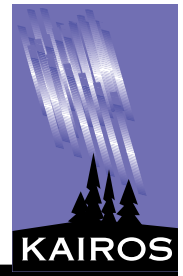
contenus autochtones dans les classes, ainsi que d'autres ressources pour aborder les sujets comme l'histoire et les impacts des pensionnats autochtones. Le nouveau curriculum vise à rendre obligatoires des contenus autochtones de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, mais il faudra en évaluer la mise en œuvre. Il reste encore de grandes lacunes dans le matériel actuel.

### Prochaines étapes

- Continuer à élaborer le curriculum pour y intégrer toutes les sections de l'appel à l'action 62.i, particulièrement des ressources sur les pensionnats autochtones et les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones.
- Veiller à la mise en œuvre complète du nouveau curriculum et du curriculum révisé.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Nunavut

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Améliorations nécessaires	=	Bien
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	=	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le Nunavut est membre du *Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens* (PONC). Son programme d'études sociales pour la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup> année a été adapté du curriculum de l'Alberta. En septembre 2016, les ministres de l'Alberta, du Nunavut, et des Territoires du Nord-Ouest se sont entendus pour rebâtir le curriculum autochtone de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année. La formation des enseignants inclut le partage de témoignages pour les aider à transmettre les aspects les plus problématiques de l'histoire canadienne, dont les pensionnats autochtones.

Les documents de fondation pour une éducation inclusive dans les écoles inuites mettent l'emphase sur la préservation et la promotion de l'enseignement du Qaujimajatuqangit Inuit, qui peut se traduire comme la connaissance nécessaire pour vivre en harmonie avec la culture inuite. Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à élaborer un curriculum centré davantage sur la culture inuite, mais le processus est toujours en cours et l'enseignement actuel des contenus

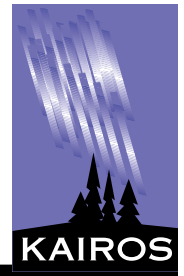
autochtones semble plutôt discrétionnaire, selon les différents niveaux scolaires. Certains enseignants, élèves et directeurs d'écoles ont reconnu l'importance d'un enseignement fondé sur des perspectives culturelles appropriées.

### Prochaines étapes

- Augmenter les occasions d'apprentissage intergénérationnel avec les Aînés et les gardiens du savoir
- Élaborer et mettre en œuvre des contenus autochtones obligatoires, de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année
- Soutenir les enseignants par des formations cohérentes et des critères appropriés afin de les aider à transmettre les contenus autochtones
- Inclure davantage d'informations sur les traités et les pensionnats autochtones.



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Ontario

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) (Note moyenne toutes catégories)	Évolution	Rapport actuel (2018) (Note moyenne toutes catégories)
Engagement public	Bien	+	Excellent
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

L'Ontario a fait d'importants progrès relativement à l'appel à l'action 62.i depuis le dernier rapport de suivi. En novembre 2017, le ministre de l'Éducation de l'Ontario, en collaboration avec les survivants des pensionnats autochtones, les Premières Nations, et les partenaires métis et inuits, a révisé les programmes d'études sociales et d'histoire de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> année. Ce nouveau curriculum obligatoire inclut les traités, les pensionnats et les contributions autochtones et devrait être complètement mis en œuvre en septembre 2018.\*

L'Ontario offre des *études autochtones* en 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> année qui abordent les conflits entre les peuples autochtones et le gouvernement canadien, la crise d'Oka, Alkali Lake, le Traité de Londres (Jay Treaty) de 1794, le Traité Two Row Wampum, les contributions autochtones et la question des pensionnats.

La province fournit aux enseignants des ressources culturellement appropriées,

comme un guide pédagogique pour les enseignants sur les perspectives autochtones (*Aboriginal Perspectives - A Guide to the Teacher Tool Kit*) et sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit (*First Nations, Métis, and Inuit Connections. Scope and Sequence of Expectations*), qui couvrent les niveaux de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année.

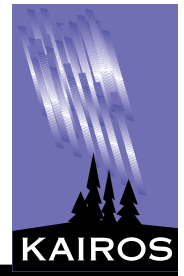
\* Au cours de l'été 2018, le nouveau gouvernement de l'Ontario s'est engagé à poursuivre la mise à jour du curriculum. Toutefois, les efforts qui y sont consacrés seront revus à la baisse.

### Prochaines étapes

- Mettre en œuvre le curriculum révisé
- Élaborer des guides culturellement adaptés pour aider les enseignants à transmettre les contenus historiques et contemporains de façon appropriée et respectueuse
- Maintenir le soutien à l'enseignement de contenus autochtones dans tout le système d'éducation



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Île-du-Prince-Édouard

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Beaucoup de travail à faire	+	Bien
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	+	Bien
<b>Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :</b> Consultations avec les peuples autochtones <span style="color: purple;">■</span> Contenu obligatoire maternelle - 12 <sup>ème</sup> année <span style="color: yellow;">■</span> Traités <span style="color: yellow;">■</span> Pensionnats autochtones <span style="color: yellow;">■</span> Contributions passées et contemporaines des peuples <span style="color: yellow;">■</span>			

L'Île-du-Prince-Édouard fait des progrès quant à l'appel à l'action 62.i. La province s'est engagée publiquement à inclure un curriculum autochtone obligatoire de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année. L'élaboration de ce curriculum se fait en collaboration avec la Confédération des Mi'kmaq de l'Î.-P.-É. Il couvre : les traités en 7<sup>ème</sup> année, les pensionnats autochtones en 9<sup>ème</sup> année et les contributions des peuples autochtones en 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année. La Confédération fournit aussi des ressources pédagogiques et de l'expertise sur les contenus autochtones ainsi que des conférenciers autochtones pour des présentations en classes.

La plupart des écoles n'ont pas un cours obligatoire d'études autochtones, mais les élèves de la maternelle à la 10<sup>ème</sup> année ont accès à des contenus d'histoire autochtone dans les classes d'anglais, de français, de géographie, d'histoire et d'études sociales. Il y a un engagement explicite envers la décolonisation et la reconnaissance des relations entre Autochtones et colons.

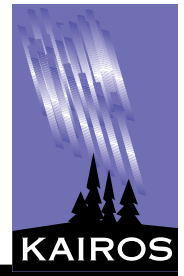
L'Î.-P.-É. a une approche distincte pour l'étude des pensionnats autochtones, avec une classe quotidienne de 45 minutes sur une période de 6 à 8 semaines. Une évaluation en profondeur des résultats de cette approche intensive pourrait fournir des constats utiles pour l'élaboration du prochain curriculum.

### Prochaines étapes

- Mettre en place le nouveau curriculum et le curriculum révisé sur les pensionnats, les traités et les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones
- Élaborer un guide pédagogique pour transmettre ces contenus et travailler avec les peuples autochtones dans une approche respectueuse et culturellement appropriée
- Étendre le contenu obligatoire autochtone de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Québec

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Beaucoup de travail à faire	+	Améliorations nécessaires
Mise en œuvre	Beaucoup de travail à faire	=	Beaucoup de travail à faire

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 11<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le Québec s'est engagé publiquement à inclure du contenu autochtone dans son système scolaire, mais il reste encore pas mal de travail à faire pour appliquer intégralement l'appel à l'action 62.i, et ce, même si les peuples autochtones demandent depuis des décennies d'être inclus dans le programme d'enseignement.

Le Québec a revu récemment son curriculum. Même si on y parle maintenant de la question des pensionnats autochtones, la province n'a pas consulté les Autochtones pour ce faire, et on craint qu'il ne subsiste certains biais et inexactitudes. Les traités et les contributions des peuples autochtones sont remarquablement absents, de même que les moments clés de l'histoire de ces peuples dans la province. Les parents et les enseignants se sont engagés publiquement à inclure davantage de contenu autochtone et ont soumis une pétition en ligne demandant des changements dans le curriculum d'histoire de la province.

Le principal reproche que les critiques font au curriculum du Québec est le manque de consultation avec les communautés autochtones pour sa conception.

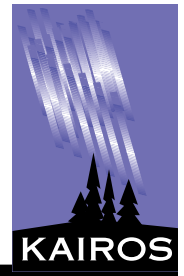
### Prochaines étapes

- Établir des partenariats pour assurer la collaboration des Autochtones à la conception du curriculum
- Élaborer les contenus de ce programme obligatoire sur les traités, les pensionnats et les contributions des peuples autochtones, pour les élèves de la maternelle à la 11<sup>ème</sup> année, ainsi que la formation des maîtres, en consultation avec des partenaires autochtones
- Élaborer un guide pédagogique pour transmettre ces contenus et travailler avec les peuples autochtones dans une approche respectueuse et culturellement appropriée





# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Saskatchewan

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Bien	=	Bien
Mise en œuvre	Bien	=	Bien
<b>Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :</b> Consultations avec les peuples autochtones <span style="color: purple;">■</span> Contenu obligatoire maternelle - 12 <sup>ème</sup> année <span style="color: purple;">■</span> Traités <span style="color: purple;">■</span> Pensionnats autochtones <span style="color: purple;">■</span> Contributions passées et contemporaines des peuples <span style="color: yellow;">■</span>			

L'enseignement obligatoire des traités fait partie du curriculum de la Saskatchewan depuis 2007. Le sujet y est abordé systématiquement, de la maternelle à la 9<sup>ème</sup> année, selon des parcours adaptés à l'âge des élèves, de même que d'autres enjeux comme les impacts intergénérationnels des pensionnats autochtones. Des cours optionnels d'études sociales et d'études autochtones sont disponibles pour les classes de la 10<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année.

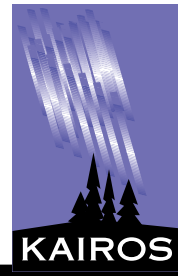
La consultation avec les peuples autochtones est concrétisée par un accord de cogestion de l'éducation entre la Première Nation de Flying Dust et l'école de Meadow Lake, accord qui reconnaît l'autorité législative des Premières Nations sur l'éducation. La province a aussi élaboré du matériel pédagogique pour l'éducation en langue autochtone, de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, et les Aînés se mobilisent pour soutenir l'apprentissage, tant pour les Autochtones que les non-Autochtones.

### Prochaines étapes

- Améliorer l'enseignement sur les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones
- Élaborer les contenus autochtones pour les classes de la 10<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année
- Élaborer un guide pédagogique pour transmettre ces contenus et travailler avec les communautés autochtones avec une approche culturellement appropriée



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Yukon

Inclusion de l'appel à l'action 62.i. dans le curriculum de la province	Rapport précédent (2016) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>	Évolution	Rapport actuel (2018) <i>(Note moyenne toutes catégories)</i>
Engagement public	Améliorations nécessaires	+	Bien
Mise en œuvre	Améliorations nécessaires	+	Bien

**Sous-catégories de l'appel à l'action 62.i :**  
 Consultations avec les peuples autochtones ■ Contenu obligatoire maternelle - 12<sup>ème</sup> année ■ Traités ■  
 Pensionnats autochtones ■ Contributions passées et contemporaines des peuples ■

Le Yukon utilise le curriculum de la Colombie-Britannique, en y ajoutant 20% de temps de classe consacré à la culture locale. Le territoire s'est aussi engagé à allouer un financement de 500 000\$ pour mettre à jour le curriculum de la maternelle à la 12<sup>ème</sup> année, en y intégrant la vision du monde des Premières Nations du Yukon.

L'entente parapluie du Yukon avec le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement fédéral (*Umbrella Final Agreement*) reconnaît les écoles autochtones comme un processus important d'auto-détermination, et des ententes ont été signées avec plusieurs Premières Nations pour l'élaboration d'un curriculum autochtone et de programmes éducatifs.

Le territoire a aussi produit des ressources pédagogiques et de formation des enseignants sur des sujets comme les pensionnats autochtones, de même qu'un programme obligatoire de compétence culturelle pour les enseignants, actuels et futurs. Il y a un débat en cours entre les

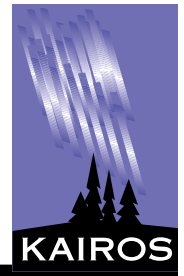
parents et les éducateurs sur les approches qui permettront de transmettre les contenus autochtones de façon rigoureuse, appropriée et respectueuse.

### Prochaines étapes

- Explorer des approches d'enseignement des contenus autochtones qui répondent aux préoccupations des parents
- Rappeler les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones
- Élaborer un guide pédagogique pour transmettre les contenus autochtones et travailler avec les communautés dans une approche respectueuse et culturellement appropriée



# Éducation pour la réconciliation : *rapport d'avancement 2018*



## Le logo

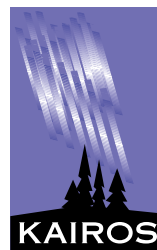
Le logo de la campagne Vents de changement représente à la fois une libellule et un bourgeon se transformant en fleur. La fleur symbolise la croissance et l'épanouissement, la beauté et la persévérance, la patience et l'anticipation. La libellule représente la transformation, c'est un symbole reconnu par plusieurs cultures autochtones.

La campagne Vents de changement vise essentiellement la transformation des comportements et des attitudes envers les communautés autochtones au Canada. La perception ou l'attitude que l'on a au départ doit être changée à l'arrivée. La capacité de la libellule à se déplacer dans toutes les directions démontre la flexibilité qui permet une transition en douceur au cours de ce processus de transformation.

Notre progression sur le chemin de la réconciliation, en tant que personnes et en tant que peuples, est représentée par le bourgeon s'épanouissant en fleur. Les couleurs des pétales de la fleur et des ailes de la libellule représentent les quatre points cardinaux : le blanc pour le nord, le rouge pour le sud, le jaune pour l'est et le noir pour l'ouest. L'envol des libellules représente l'élévation de l'esprit vers une conscience accrue. Physiquement, la libellule a de gros yeux qui laissent pénétrer cette conscience.

## À propos de KAIROS Canada

KAIROS est une organisation confessionnelle de justice sociale, composée de dix Églises et organisations religieuses canadiennes. Nos priorités sont les droits des Autochtones, les droits de la personne au niveau international, ainsi que la justice écologique et en matière de genre. Nous débattons d'enjeux communs, plaidons pour le changement social et nous associons avec les gens de foi et de bonne volonté dans l'action pour la transformation sociale. Apprenez-en davantage au: [kairoscanada.org](http://kairoscanada.org).



### BUREAU DE TORONTO

310 Dupont St. Suite 200  
Toronto, ON  
M5R 1V9  
Tel: 416-463-5312

### BUREAU D'OTTAWA

211 Bronson Ave, Suite 306  
Ottawa, ON  
K1R 6H5  
Tel: 613-235-9956

KAIROS reconnaît que son bureau de Toronto est situé sur le territoire traditionnel des Premières Nations Huron-Wendat, Seneca et Mississaugas de New Credit. Son bureau d'Ottawa est situé sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Algonquins.

